

DIRECTION GÉNÉRALE

Céline VIGNÉ

Directrice des Centres Hospitaliers
de VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU
et du PILAT RHODANIE

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2025 - 045

Demande de subvention au titre des crédits FEDER portant sur les dépenses d'investissement liées au projet de mise en service d'un second scanner conventionnel avec les travaux rattachés.

Magdelène HUSTACHE

Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et suivants,
- Vu la présentation du document en séance du 10 juin 2025 :
- Après concertation avec le Directoire en sa séance du 10 juin 2025,

Vanessa MORISOT

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

Contexte de la demande

Le centre hospitalier de VIENNE, établissement public faisant partie du groupement hospitalier Val Rhône Centre constitue la structure de référence sur un bassin de santé de près de 200 000 habitants.

L'établissement est confronté au développement de l'activité du service d'accueil des Urgences (45 000 passages en moyenne par an) et à la saturation de son unique équipement de scannographie (près de 18 000 forfaits techniques fin 2024) avec des impacts portant sur l'allongement :

- des délais de prise en charge des patients en ne dissociant pas suffisamment les flux urgences / programmés,
- des durées moyennes de séjours en hospitalisation en raison des difficultés d'accès à cet équipement

Dans ce cadre, le centre hospitalier de VIENNE projette l'acquisition d'un second scanner conventionnel qui serait principalement dévolu aux prises en charge relevant des urgences, complété par des aménagements spécifiques destinés à accueillir cet équipement ainsi que des opérations tierces de relocalisation liées à cette reconfiguration, qui ont fait l'objet d'études préliminaires concluant aux montants prévisionnels suivants :

- Scanner filière Urgences et raccordements : 600 000 € HT
- Equipements informatiques rattachés : 157 190 € HT
- Travaux d'aménagement et de réhabilitation des locaux du scanner : 630 239 € HT

Valide la demande de subvention au titre des crédits FEDER portant sur les dépenses d'investissement liées au projet de mise en service d'un second scanner conventionnel avec les travaux rattachés.

Fait à Vienne, le 10 juin 2025.

Céline VIGNÉ

